



HAL
open science

Postface. Désarmer, armer l'archive

Sandrine Lefranc

► **To cite this version:**

Sandrine Lefranc. Postface. Désarmer, armer l'archive. Marie Cornu et alii. Archives des dictatures sud-américaines. Entre droit à la mémoire et droit à l'oubli, Presses universitaires de Nanterre, 2023, 9782840165279. hal-04364018

HAL Id: hal-04364018

<https://sciencespo.hal.science/hal-04364018>

Submitted on 26 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Postface. Désarmer, armer l'archive

Sandrine LEFRANC
Directrice adjointe scientifique
Institut des Sciences Humaines et Sociales, CNRS

Produire une archive

Lorsque les soldats du Front patriotique rwandais, armée issue de la diaspora tutsi en guerre contre le gouvernement en place, ont mis fin au génocide des Tutsi en juillet 1994, ils ont trouvé des corps en grand nombre, mais peu de documents pour comprendre ce qui avait rendu possibles de tels massacres. Le génocide a été, douze ans plus tard, « constaté » par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, comme « un fait de notoriété publique » qu'« aucune base raisonnable » ne permettrait à quiconque de « nier ». Au contraire du Tribunal militaire international de Nuremberg, qui a jugé les hauts responsables du III^e Reich en s'appuyant sur une documentation abondante, ce tribunal, comme les autres tribunaux qui, au Rwanda ou en Europe, ont jugé le génocide des Tutsi, s'est appuyé surtout sur des témoignages.

Si ce « constat » ne vaut pas preuve d'une organisation systématique, depuis le sommet de l'État, le génocide des Tutsi a été le génocide le mieux jugé par la justice pénale. S'il n'y a pas de documents d'État, il y a en effet toujours des traces : des corps qui attestent si on les retrouve et les examine, des rescapés qui parlent si on les invite à parler (et à la condition qu'ils n'aient pas trop peur ou ne soient pas affectés d'un trauma qui les condamne au silence). L'archive – le mot au singulier nous éloigne de l'image des brassées de documents organisées par l'institution – n'est donc pas la seule voie d'accès à la compréhension des mécanismes meurtrières des États ; l'ADN et la parole peuvent pallier son défaut. Et si l'archive de l'État répressif a été détruite, d'autres traces écrites sont conservées ailleurs. C'est l'un des intérêts de ce livre, qui interroge dans le même mouvement le contenu, le statut et la fonction des archives, de montrer le foisonnement des producteurs : diplomaties étrangères, bien sûr, mais aussi institutions académiques et militantes (comme la BDIC devenue La contemporaine), offices régulant l'asile, organisations non gouvernementales, personnes privées, Églises, syndicats, et même administrations des cimetières sont les coproducteurs de cette histoire de la répression dans le Cône Sud latino-américain tirée des archives.

Souvent les gouvernements répressifs montrent un tenace refus d'archiver, et plus largement font d'importants efforts pour empêcher que cette répression soit connue et reconnue. C'est le cas des gouvernements militaires du Cône Sud latino-américain qui ont eu recours à la disparition forcée, pratique dont le principe même est de faire disparaître toute trace¹. D'autres voies que la pénalisation de l'archive peuvent être alors explorées. Les démocraties établies sur la base d'une négociation avec les régimes militaires ont souvent évité la justice pénale. Des commissions dites de vérité, concurrentes d'instances judiciaires souvent empêchées par des mesures d'amnistie, ont alors pu mobiliser le témoignage, en même temps que les archives des organisations de défense des droits humains. Ces commissions – dispositifs de démonstration plus que de probation, qui mettent l'accent sur le récit ému des

¹ Antonia GARCIA CASTRO, *La Mort lente des disparus au Chili*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002.

victimes – sont devenues à leur tour des productrices d’archives, parfois mobilisées lors de procédures judiciaires tardives.

La question est donc moins celle de l’existence, ou non, d’archives capables d’attester d’un processus de décision politique, que celle de la *production* d’une archive à partir d’une trace, même faible et fragile, de l’événement violent. Ce livre pose la question de la capacité de tirer de l’archive, et d’archives disparates, un *récit vrai ou juste*, c’est-à-dire susceptible de responsabiliser ou de sanctionner les auteurs de violences politiques, de réparer les conséquences de celles-ci, ou d’en permettre la compréhension.

Les auteurs des chapitres qui précèdent montrent ensemble que faire parler l’archive est toujours une mobilisation collective, qui implique généralement des conflits politiques et des concurrences professionnelles. Ces mobilisations mettent en effet en relation des mondes sociaux différents. On trouve ainsi dans ces pages, notamment, des archivistes professionnels, ou autodidactes et bénévoles, bien sûr, mais aussi des victimes politisées ou non, beaucoup de chercheurs et d’étudiants, des magistrats et des avocats – les uns et les autres soumis aux règles et aux routines de leurs milieux. Ces mobilisations plurielles autour des archives sont de surcroît transnationales, puisqu’elles associent des acteurs qui entreprennent d’arracher une « vérité » à des États peu prolixes. Le processus est parfois même universalisé, lorsque les archives d’une police impliquée dans la répression sont déclarées « patrimoine de l’humanité » par l’UNESCO – consécration qu’évoque Sandra Raggio dans ce livre.

Dans le cas des archives diplomatiques françaises, la production d’archives s’inscrit par ailleurs dans une histoire des tensions, des alliances et des collusions entre des États. La mobilisation en vue de produire depuis l’archive un récit juste ou vrai s’organise à certains égards en miroir d’une histoire répressive qui, quarante ans auparavant, liait des États entre eux – d’une part, les régimes militaires répressifs, d’autre part, les mêmes et un État français qui a pu être discret, aveugle, complice, mais aussi offrir des échappatoires sous la forme par exemple de l’exil et de l’asile. Les attelages que suscite la production de l’archive sont plus compliqués encore du fait de ces circulations entre la France et l’Amérique latine. Produire une archive est, souvent, un processus heurté.

Désarmer l’archive

Il y a toujours une archive. Mais il faut parfois la désarmer, c’est-à-dire d’abord en interroger la vraisemblance et le statut. Ce livre rend compte d’une « recherche-action », qui articule un événement politique (l’ouverture des archives du ministère français des Affaires étrangères, en l’occurrence), une enquête scientifique et un échange. Sa finalité est donc le dévoilement et l’analyse de documents *faisant autorité*. Il s’agit en effet de documents d’État, produits par des ambassadeurs et leurs services, sur le territoire de l’État ou délocalisés.

Comment rendre leur partialité à ces documents d’État, dès lors que l’État n’est jamais producteur de documents neutres ? C’est ce qu’ont montré les sciences sociales lorsqu’elles ont travaillé la manière dont l’État regarde une société et, par là, la construit². Neutre, l’État l’est moins encore lorsqu’il devient criminel, comme ce fut le cas dans les pays du Cône Sud latino-américain pris en compte. L’archive est toujours une construction politique, le résultat de la mobilisation d’hommes d’État et d’administrateurs.

Lorsque cette archive reconstruit un événement violent à travers le filtre d’une interprétation politique, il faut la réinscrire dans cette mobilisation d’hommes agissant pour l’État, comme l’a fait Alain Dewerpe pour le massacre de Charonne, c’est-à-dire la mise à mort des

² James C. SCOTT, *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, Yale University Press, 1998.

manifestants réclamant la paix en Algérie³. L'historien a fait sourdre des archives de la police française, pourtant très lisses, techniques et standardisées, la « synthèse autorisée » de l'événement et, dans le même temps, ce que cette synthèse occulte. C'est la difficulté de la partialisation – ou faut-il parler de déneutralisation ? – effectuée par des magistrats d'État qu'illustre à son tour, dans ce livre, la magistrate uruguayenne Mariana Mota. Aucun document ne doit, nous rappelle-elle, échapper à cette suspicion scientifique et judiciaire. Même un certificat de décès, *a priori* technique et peu contestable, peut être amené à dire la méticulosité de la technique des disparitions forcées.

Il s'agit, bien sûr, de défaire des secrets d'État : secrets des États répressifs latino-américains, mais aussi secret juridiquement obligatoire des archives d'État, plus lourd lorsque l'intérêt national est engagé, ou la vie privée concernée. Il ne suffit plus alors de désarmer une junte militaire pour faire émerger une vérité, compte tenu de ce décalage entre régime des archives et régime politique. Les démocraties, *a fortiori* pas tout à fait séparées des régimes autoritaires prédécesseurs, lorsque les transitions ont été négociées, peuvent demeurer des régimes du secret, comme le rappelle G. Medleg Rodrigues dans ces pages. Obtenir que ce régime des archives, dont l'ouvrage analyse méticuleusement la complexe matière juridique, soit interrogé et révisé est une conquête qui résulte de mobilisations entrecroisées. Ces mobilisations œuvrent sur différents fronts, et par exemple les scènes politiques nationales ou les juridictions internationales – dont la Cour interaméricaine des droits humains évoquée ici par Patricia Naftali, qui a beaucoup contribué à affirmer un « droit à la vérité » questionnant le droit de l'État de ne pas faire la vérité.

Ces mobilisations ont d'ailleurs des effets ambivalents, qui sont liés à la tension rappelée tout au long de l'ouvrage entre la fonction d'État de l'archive et son potentiel démocratique, c'est-à-dire sa fonction de fondement du droit et de protection des individus face aux États. Faut-il, par exemple, donner des noms de coupables ? L'ouverture des archives peut provoquer un déséquilibre, lorsque l'impératif de transparence doit être rééquilibré en regard d'un droit à la vie privée (ce droit à l'oubli, et celui d'être défendu, qui est évoqué tout au long du livre).

Mais il ne faudrait pas tout interpréter comme un secret. Outre que le secret (celui octroyé aux témoins) peut être un moyen de négociation de l'accès à la vérité (par exemple au Chili), présenter la conquête de l'ouverture des archives comme une lutte contre le secret laisse penser que les archives sont là, derrière le mur, en un bloc serré et bien gardé, constitué de manière intentionnelle... Cette vision dit un fantasme de la raison d'État, davantage qu'une compréhension des mécaniques de la production d'archives. Il n'y a en effet pas que du secret dans les difficultés d'accès à l'archive, ou de la constitution d'une vérité issue de l'archive. Il y a aussi – ce livre le rappelle justement – une plus banale désorganisation des services d'État, et de la méconnaissance – risque rappelé ici par Antonia Garcia Castro.

Armer l'archive

L'archive permet lorsqu'elle est mobilisée de produire un récit finalisé, orienté ici vers le savoir, d'une part, vers la justice, d'autre part. Mais cette production n'est pas linéaire. Elle est heurtée. L'archive, une fois désarmée, est le produit et le facteur de conflits : ces tensions diplomatiques mises en lumière par José López-Mazz, des conflits politiques, des conflits d'interprétation. L'enquête-action transnationale que présente ce livre, en restituant une histoire elle-même transnationale, montre que la constitution de l'archive n'est pas un processus linéaire.

³ Alain DEWERPE, *Charonne, 8 février 1962 : anthropologie historique d'un massacre d'État*, Paris, Gallimard, 2006.

Tout est susceptible de devenir archive, quel que soit l'auteur : qu'il s'agisse de cet observateur accrédité qu'est le diplomate ou le journaliste dont les archives sont versées aux archives diplomatiques, d'un tiers lointain, d'un observateur impliqué, d'une victime de la répression devenue exilée et productrice d'archives militantes, aussi bien que d'un criminel et d'une institution répressive. Leurs intentions ont peu d'importance. La forme ne compte pas davantage, et la question se pose de sa complète banalisation. Céline Lèbre évoque ainsi dans ces pages l'horizon de la prolifération contemporaine, et peut-être de la dissolution, d'une archive immédiatement numérisée.

Tout processus de constitution d'archive est une mobilisation, une coproduction, au sens bien sûr des mobilisations militantes et partisans, dont Dzovinar Kévonian décrit un aboutissement idéal-typique : l'archive militante, cause commune à des opposants exilés, des juristes et des scientifiques, qui est transformée en réquisitoire politique et judiciaire. Mais ces mobilisations permettent plus simplement la construction d'une coalition. Il est toujours question de faire marcher de conserve des coproducteurs, ce parfois à de simples fins de concurrences entre services archivistiques ou institutions mémorielles (concurrences entre institutions archivistiques et muséales décrites ici pour le Chili par Claudio Herrera). Armer une archive n'est pas seulement une entreprise politique placée au service de la vérité ; c'est aussi un processus de professionnalisation, qui se nourrit de concurrences et de rapports de forces entre professionnels et services.

Armer l'archive, c'est enfin la *déplier*. Il s'agit bien sûr de la reconstituer comme on organise une enquête, comme l'a fait Alain Dewerpe et comme le fait ici Denis Merklen. Mais il est question aussi de la spatialiser – et on comprend dans ces pages, et par exemple en lisant Gonzalo Conte, l'intérêt de traduire l'archive sous forme de cartes... Ceux qui se mobilisent pour faire de l'archive un élément à charge doivent aussi lui rendre sa portée perceptive et subjective, tâche ardue lorsque le document est, à l'instar de l'archive diplomatique, une déclaration écrite selon des protocoles établis, dont la nature probatoire est incertaine, ainsi qu'un récit à décharge, c'est-à-dire une vérité d'État. C'est ainsi qu'un même ambassadeur – celui de la France en Uruguay – peut apparaître selon les sources consultées et les modes de lecture comme un descripteur scrupuleux ou comme un homme de parti-pris. L'archive est en ce sens un témoignage, qu'il faut, comme on le fait pour un souvenir, cerner en tenant compte des différents moments dans lesquels il s'inscrit.

L'archive empile des documents disparates (rapports diplomatiques et dépêches au langage assourdi, articles de presse découpés mais qui prennent sens dans un ensemble, réquisitoires, etc.), qu'il s'agit de faire parler ensemble. Ce dépliement de l'archive peut même atteindre une forme paroxystique avec les *happenings* artistiques de « déclassification populaire » des archives (évoqués par C. Herrera), qui rappellent les *funas* : lors de ces mobilisations de victimes qui, au Chili (et en Argentine sous le nom d'*escraches*), exposent le crime politique et le criminel dans la ville et le quartier.

L'archive ne parle pas seule. Lorsqu'elle est mobilisée en justice, elle vaut ainsi rarement preuve⁴. Pour reprendre l'exemple de ce génocide peu archivé qu'est la mise à mort des Tutsi au Rwanda, lorsque la justice tente de donner un sens à une (maigre) documentation, elle le fait en dépliant à partir d'elle un monde, et par exemple un espace – redessiné à partir de la confrontation entre les expériences spatiales des témoins, les repères géographiques stables, les évocations diverses des lieux et des itinéraires et l'état contemporain des lieux. Les audiences pénales orales – aussi bien au Tribunal pénal international que dans les tribunaux populaires rwandais (les *gacaca*) ou les procès d'assises européens – organisent ainsi en

⁴ Sort qu'analysent Daniela ACCATINO et Cath COLLINS, « Truth, Evidence, Truth: The Deployment of Testimony, Archives and Technical Data in Domestic Human Rights Trials », *Journal of human rights practice*, 2016-02, Vol.8 (1), p.81-100.

archives ces matériaux mouvants que sont ces mémoires inscrites dans plusieurs espaces-temps différents, et ces témoignages qui ne sont jamais un simple reflet du passé. L'archive officielle, comme la mémoire, est produite, mobilisée, désarmée et armée. C'est à cette condition seule, souvent sur un temps long, que ce document d'État peut être retourné contre l'État répressif.